

**DISCOURS PRONONCE PAR LE TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA,  
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, A L'OCCASION DE LA CLOTURE  
DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AOÛT 2018**

- ♣ Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale;
- ♣ Honorables Députés ;
- ♣ Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;
- ♣ Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi ;
- ♣ Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi;
- ♣ Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- ♣ Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;
- ♣ Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;
  
- ♣ Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;
- ♣ Monsieur le Représentant du Président du Forum Permanent des Partis Politiques ;
- ♣ Madame le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura ;
- ♣ Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;
- ♣ Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;
- ♣ Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;
- ♣ Distingués invités, Tout Protocole Observé
- ♣ Mesdames, Messieurs ;

1. Gloire à Dieu le Tout Puissant qui nous a permis de nous retrouver ensemble aujourd'hui.

2. L'Assemblée Nationale vous souhaite la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe et à ces cérémonies marquant la fin de la session parlementaire ordinaire d'août 2018, qui est la première qu'elle clôture, conformément à la nouvelle Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018.

3. Cependant, avant tout ce qui va suivre, l'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour adresser ses condoléances les plus attristées à l'Honorable Glorioso AHISHAKIYE, Députée de la circonscription de Ngozi, qui a perdu son époux, pendant cette session.

- ♣ Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- ♣ Honorables Députés ;
- ♣ Distingués Invités;
- ♣ Mesdames, Messieurs ;

4. Grâce à l'assiduité des Honorables Députés dans l'accomplissement de leurs missions constitutionnelles, nous nous réjouissons des résultats remarquables que l'Assemblée Nationale a enregistrés. Durant la session du mois d'août 2018, les projets de lois suivants ont été analysés et adoptés:

i. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Prêt N°989 entre la République du Burundi et le Fonds Koweïtien pour le Développement

Economique Arabe relatif au Financement du Projet de Construction de la Route Nationale N°3 Bujumbura-Rumonge : Tronçon Rumonge-Nyanza-Lac;

ii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Prêt N°11/721 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) relatif au Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Nationale N°16 : Bururi-Gitega, « Phase 1 : Bururi-Gakuba »;

iii. Le Projet de loi relatif à la Stabulation permanente et à l'Interdiction de la divagation des Animaux domestiques et de la Basse-Cour au Burundi ;

iv. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don D276-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), en faveur du Projet pour la Restauration et la Résilience du Paysage (BLRRP);

v. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don N°3200-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au Financement du Projet d'Amélioration des Apprentissages en début de scolarité;

vi. Le Projet de loi portant adhésion, par la République du Burundi, à la Convention de 1954 relative au Statut d'Apatride ;

vii. Le Projet de loi portant adhésion, par la République du Burundi, à la Convention de 1961 relative à la Réduction des Cas d'Apatridie ;

viii. Le Projet de loi régissant le marché des capitaux au Burundi ;

ix. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt n°13324P entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif au Projet de construction de la route nationale n°3 Bujumbura-Nyanza-Lac : Tronçon Rumonge-Nyanza-Lac, signé à Vienne le 27/08/2018 ; et

x. Le Projet de loi portant modification de la loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant Création, Mandat, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation.

♣ Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;

♣ Honorables Députés ;

♣ Distingués Invités ;

♣ Mesdames, Messieurs ;

5. Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, Monsieur Félix MPOZERINIGA ainsi que la Ministre de la Justice, de la Protection civile et Garde des Sceaux, Madame Aimée Laurentine KANYANA, ont répondu aux questions orales des Honorables Députés.

6. Des descentes sur terrain ont été effectuées également par des Commissions permanentes de l'Assemblée Nationale dont, entre autres, la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine ; la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs et ; la Commission des Affaires Sociales, du Genre, de la Lutte contre le SIDA, de l'Egalité des Chances et du Rapatriement.

7. Réuni en Congrès le 11 septembre 2018, le Parlement a échangé sur le Rapport A/HRC/39/36 de la Commission d'enquête sur le Burundi mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Trois membres du Gouvernement, à savoir : le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Martin NIVYABANDI ; le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local, Pascal BARANDAGIYE et la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux, Aimée Laurentine KANYANA, étaient invités pour apporter plus d'éclaircissements aux questions des Honorables Parlementaires. Les débats ont été sanctionnés par une déclaration qui rejette en bloc ledit rapport car biaisé et orienté dans le seul but de déstabiliser notre pays.

8. Le Parlement s'est également réuni en Congrès en date du 10 octobre 2018, pour débattre sur le rapport provisoire de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), un rapport qui a été suivi par une séance de questions orales adressées à quatre (04) membres du Gouvernement, à savoir : le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, Pascal BARANDAGIYE ; le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes, Alain Guillaume BUNYONI ; la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des sceaux, Aimée Laurentine KANYANA et le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Martin NIVYABANDI.

9. Juste après les échanges, le Parlement a sorti une déclaration dans laquelle il recommande au Gouvernement du Burundi, entre autres, de réviser la loi régissant la CVR afin de permettre à cette dernière de pouvoir élargir son champ d'investigation et son mandat.

10. Par ailleurs, conformément à la Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018, les 7 nouveaux membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) approuvés par l'Assemblée Nationale et Monsieur Frédéric NAHIMANA, nouveau Ministre de la Communication et des Médias, ont prêté serment devant le Président de la République et le Parlement en date du 18 septembre 2018 ici à l'Hémicycle de Kigobe.

11. Avec la mise en place de la nouvelle CENI, le processus électoral de 2020 a fait un grand pas en avant. La CENI est ainsi encouragée à se mettre à l'œuvre afin qu'elle assure des élections libres, transparentes, inclusives et justes.

12. L'Assemblée Nationale a également élu deux nouveaux Commissaires de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). Ces derniers ont prêté serment devant le Président de la République et le Parlement le 11 octobre 2018.

13. Sur le plan du renforcement des capacités, des ateliers ont été organisés pour les Honorables Députés et les fonctionnaires. Ici on peut mentionner l'atelier sur les activités du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge ainsi que l'atelier sur le leader serviteur et transformationnel organisé par African Leadership And Reconciliation Ministries (ALARM).

- ♣ Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- ♣ Honorables Députés ;
- ♣ Distingués Invités ;
- ♣ Mesdames, Messieurs ;

14. Au niveau de la diplomatie parlementaire, les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont accordé des audiences à diverses personnalités résidant au Burundi ou en provenance de l'étranger, tout en effectuant des missions de travail à l'étranger.

C'est ainsi que nous avons reçu en audience Son Excellence Antonio PUBILLONES IZAGUIRRE, Ambassadeur Plénipotentiaire et Extraordinaire de Cuba au Burundi, avec résidence à Kampala, Son Excellence Abeer BASSIOUNY RADWAN, Ambassadrice d'Egypte au Burundi, nous avons accueilli également le Vice-Président du Comité de la Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois, Son Excellence Liu QIBAO, qui était avec toute sa délégation.

15. Concernant les missions de travail à l'étranger, les Membres du Bureau, des Honorables Députés et des fonctionnaires ont représenté l'Assemblée Nationale dans différentes conférences, réunions et rencontres.

16. En qualité de Président de l'Assemblée Nationale, nous avons participé à la 12ème Réunion du Forum des Présidents des Parlements des Etats partenaires de la Communauté Est-Africaine, (EAC) organisée à Juba, au Soudan du Sud, le 19 septembre 2018. Notons que c'est le Burundi qui assure la présidence de ce Forum pour une période d'une année.

17. Nous avons également représenté le Parlement du Burundi à la 139ème Assemblée de l'Union Interparlementaire et ses réunions connexes, tenue à Genève, en Suisse, du 14 au 18 octobre 2018.

18. D'autres rencontres et réunions dans lesquelles l'Assemblée Nationale a envoyé des participants ont eu lieu au Parlement Panafricain, à l'Assemblée Parlementaire Paritaire Afrique, Caraïbes et Pacifique-Union Européenne, au Département des affaires politiques de la Commission de l'Union Africaine, aux Commissions parlementaires africaines de la santé, au Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, pour ne citer que celles-là.

- ♣ Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- ♣ Honorables Députés ;
- ♣ Distingués Invités ;
- ♣ Mesdames, Messieurs ;

19. L'Assemblée Nationale apprécie les efforts du Gouvernement pour mettre de l'ordre dans le secteur minier qui a une place de choix dans l'économie nationale.

20. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'Assemblée Nationale soutient l'engagement du Gouvernement à « agir pour l'avenir » et atteindre l'objectif de « la faim zéro 2030 », un engagement pris lors de la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation en date du 16 octobre 2018. Un tel engagement doit associer la femme rurale, dont la journée mondiale a été célébrée le 15 octobre 2018, car c'est elle qui est la principale productrice dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

21. Cependant, de tels efforts risquent d'être mis à mal par la dégradation de l'environnement, qui est à la base des multiples catastrophes qui menacent l'humanité. Le Burundi n'en est pas à l'abri, étant donné que le pays a connu des pluies diluviennes et des vents violents qui ont causé des dégâts et emporté des vies humaines à maintes reprises.

- ♣ Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- ♣ Honorables Députés ;
- ♣ Distingués Invités ;
- ♣ Mesdames, Messieurs ;

22. L'Assemblée Nationale est ravie de clôturer ses travaux de la session parlementaire ordinaire d'août 2018 dans un climat de paix et de stabilité. La situation sécuritaire est globalement bonne sur tout le territoire national, hormis des cas de criminalités qui ont été identifiés par la Police Nationale du Burundi.

23. L'Assemblée Nationale exhorte les forces de l'ordre et de sécurité à poursuivre la traque des auteurs de viols, de vols, de trafic d'êtres humains, d'incendies, d'accidents routiers, d'escroqueries, de violences conjugales et d'abandons de familles. L'Assemblée Nationale invite toute la Nation à intensifier sa vigilance, afin de parer à toute action malveillante destinée à perturber l'ordre public.

24. S'agissant du 5èmeround du dialogue inter-burundais qui a eu lieu à Arusha en Tanzanie, l'Assemblée Nationale déplore la tenue de ce dernier sans la participation du Gouvernement du Burundi. La Facilitation de la Communauté Est-Africaine (EAC), une Communauté dont le Burundi est un des Etats partenaires, devrait s'entendre avec le Gouvernement du Burundi et tenir compte surtout de ses propositions.

- ♣ Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- ♣ Honorables Députés ;
- ♣ Distingués Invités ;
- ♣ Mesdames, Messieurs ;

25. Nous ne saurions terminer notre propos sans souhaiter aux Honorables Députés de bonnes vacances. Une occasion qui nous est offerte pour nous rapprocher encore plus de la population afin de la soutenir dans ses activités quotidiennes, notamment celles de la saison culturelle A qui vient de commencer.

Toutefois, il est fort probable qu'une session extra-ordinaire soit organisée pendant ces vacances, il vous sera demandé d'y répondre.

26. Nous réitérons nos vifs remerciements, à vous chers invités, pour être venus rehausser de votre présence ces cérémonies. L'Assemblée Nationale vous est très reconnaissante pour cette précieuse attention accordée à ses activités.

27. Nous n'oublions pas d'exprimer notre profonde appréciation à tous les partenaires du Parlement du Burundi pour leur franc appui multiforme.

28. C'est sur ces paroles que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'août 2018.

Nous vous remercions.